

DECENTRALISATION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

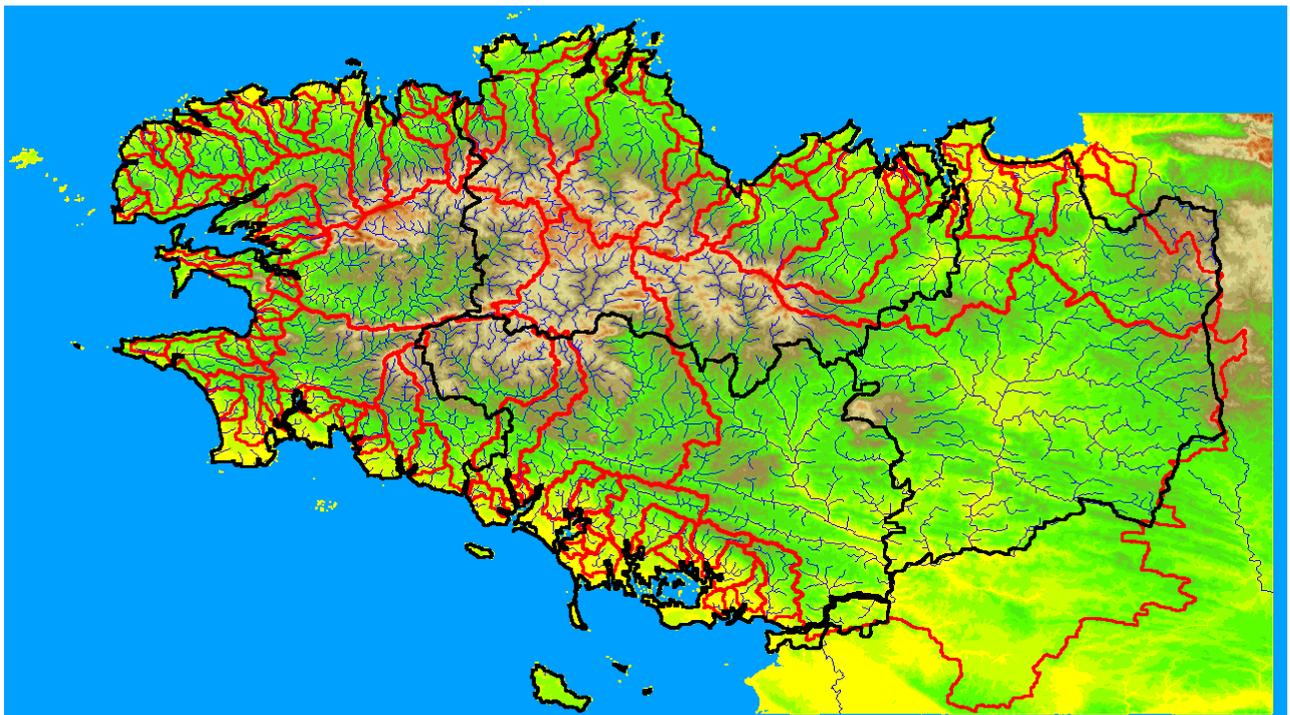
Lors de sa dernière réunion, le 28 mai 2003, le Conseil scientifique régional de l'environnement a souhaité examiner la proposition du Conseil Régional de Bretagne d'expérimentation de décentralisation dans le domaine de l'eau (communication du Conseil régional de janvier 2003).

De part ses compétences, le Conseil scientifique a porté son analyse sur les trois points suivants : échelle pertinente pour gérer la ressource Eau, un observatoire régional et une conférence de l'eau. Certaines recommandations ont été émises.

I. Identité hydrologique régionale

En préalable, rappelons que la péninsule armoricaine par rapport aux autres régions françaises présente l'originalité d'être une pointe avancée de l'Europe dans l'Atlantique. De ce fait, elle est soumise aux **impacts directs des flux atmosphériques humides nord-atlantique** et subit leurs fortes variabilités à l'échelle saisonnière et interannuelle (Oscillation Nord Atlantique). Ceci a un impact essentiel sur les apports fluviaux et leur variabilité. Un Observatoire de l'Eau doit prendre en compte ce point essentiel.

A) La Bretagne est une des rares régions dont les limites administratives soient assez proches des limites hydrologiques. En effet, **la Bretagne administrative peut être perçue comme une unité hydrologique fonctionnelle d'un point de vue de ses eaux continentales**, hormis quelques bassins versants dont l'amont se situe dans la région Pays de la Loire.



Sur la carte des bassins versants, on peut observer en effet qu'à l'est de la région :

- Le bassin versant de la Vilaine est en grande partie inscrit dans la région administrative. Le contour de la région correspond de façon assez proche au contour du bassin versant de la haute Vilaine au nord-est. Par contre, plusieurs affluents de la Vilaine au sud-est ont leur bassin versant à l'extérieur de la région. Il s'agit principalement du sud au nord : de l'Isac, du Don, de la partie sud du bassin versant de la Chère et d'une partie du bassin du Semnon.
- Le bassin du Couesnon qui se jette dans la Baie du Mont Saint-Michel est pour l'essentiel en Bretagne, sauf son extrême nord-est.
- Pour l'essentiel, le bassin versant de la Sélune s'étend en région Normandie.

B) Cette entité hydrologique est plus difficile à défendre d'un point de vue « marin ».

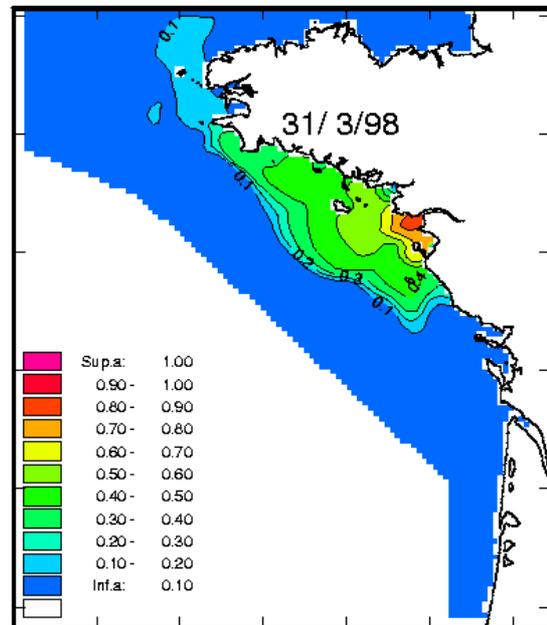
Les estuaires et les eaux côtières sont sous la dépendance des bassins versants se situant dans notre propre région mais les interactions vont bien au-delà . D'une part (b.1), toute la Bretagne sud est sous **l'influence du panache de la Loire** et d'autre part (b.2), les bassins versants de Bretagne contribuent à un système «**Atlantique- Manche – Mer du Nord**» .

b.1- Etant donnée l'importance des rejets de la Loire, une technique a été développée (Loyer, 2001)¹ pour cartographier notamment le rôle spécifique du fleuve sur la richesse en nutriments des eaux côtières.

Le pistage de l'azote inorganique dissous issu de la Loire montre ainsi que, selon les années, en fonction des régimes de vent printaniers essentiellement, la Loire peut massivement contribuer à l'enrichissement printanier de la bande côtière sud-bretonne.

L'année 1998 permet d'illustrer cet impact :

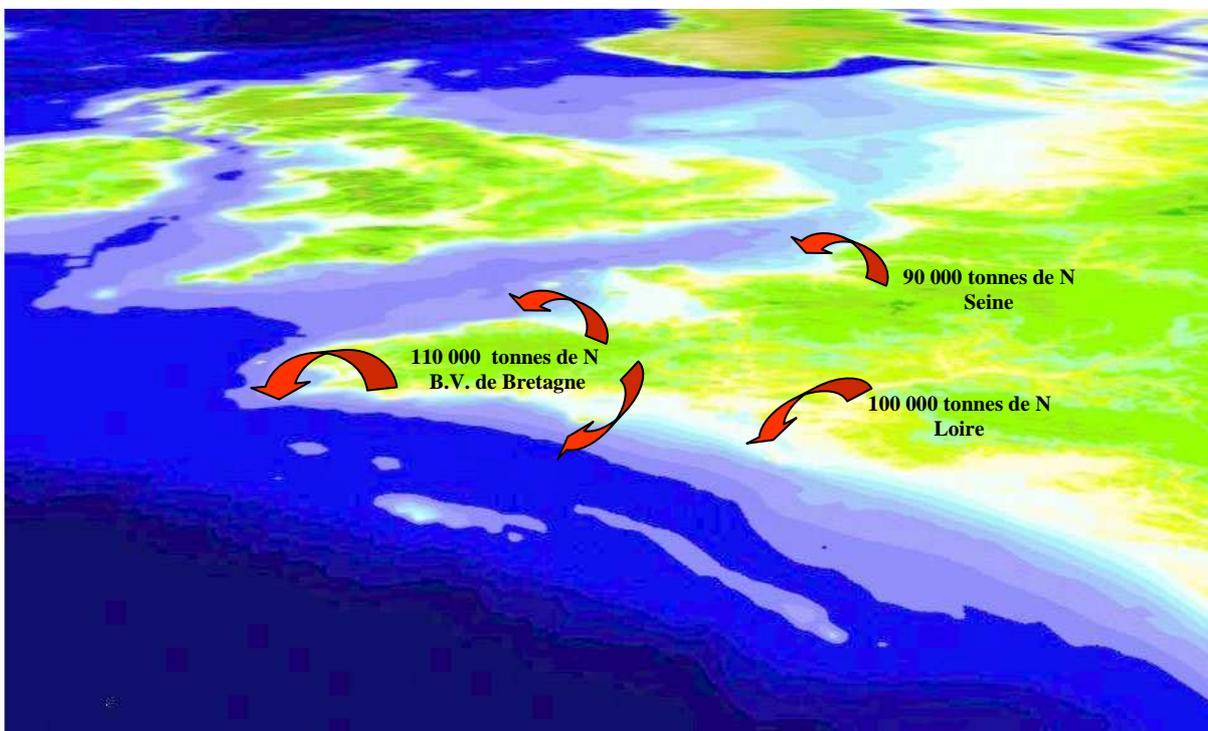
Fraction issue de la Loire, de l'azote inorganique dissous présent sur le plateau atlantique (mars 1998)



Source : Ménesguen A., Guillaud J.-F., Cugier P., Le Hir P., Leblond I., Mortreux P., Peeters P., Maillard X., Loyer S., 2002. Synthèse sur les flux de nutriments apportés par les rivières bretonnes aux eaux côtières. Modélisation de leurs effets sur l'eutrophisation littorale. Rapport interne DEL/EC 02.01, Rapport final de contrat LITEAU 1^{ère} tranche LT 98042, 118 p. + 86 p. d'annexes.

¹ Loyer S., 2001. Modélisation de la production phytoplanctonique dans la zone côtière atlantique enrichie par les apports fluviaux. Thèse de l'université Paris VI, 232 p.+ annexes.

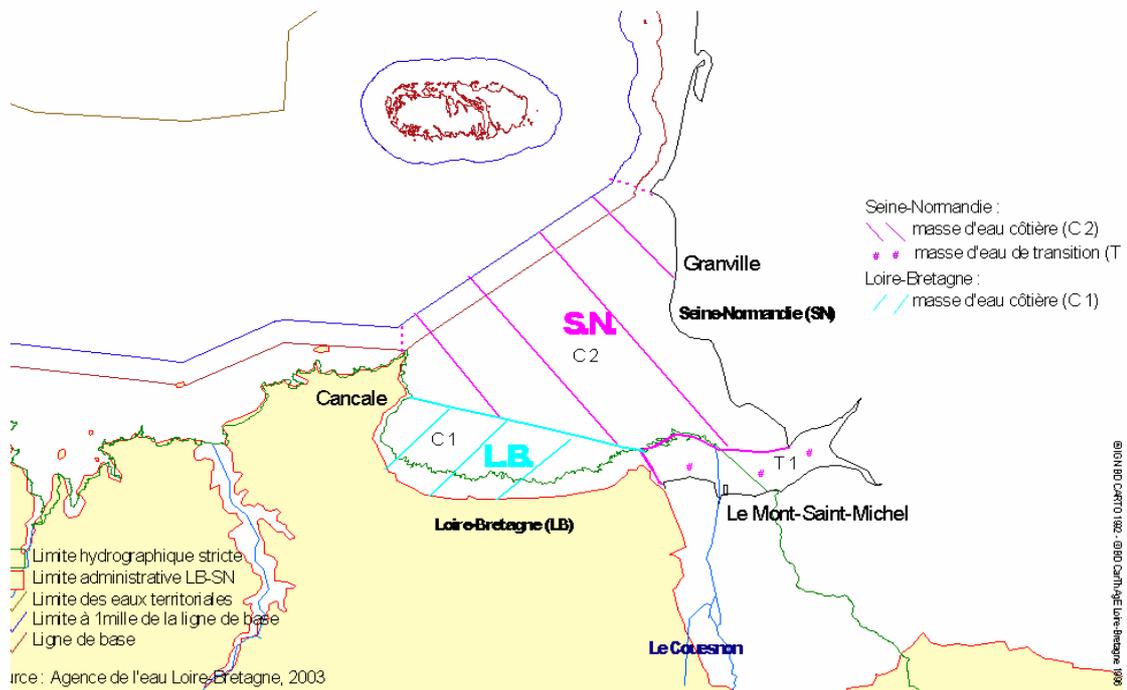
b.2- Dans le système « Atlantique nord-est – Manche - Mer du Nord », aux apports terrigènes provenant de la Loire et de la Seine, s'ajoutent pour une part non négligeable les flux de l'ensemble des fleuves côtiers bretons. Les apports d'azote participent à l'enrichissement de ce système, notamment en hiver et au printemps.



Flux d'azote nitrique (N-NO₃) en provenance des bassins versants de Bretagne, de la Loire et de la Seine

C) Difficulté de séparer des masses d'eau côtières, notamment dans des zones concaves telle que la Baie du Mont St Michel.

Pour les eaux côtières en Manche, on peut observer qu'il est sans doute regrettable que la limite entre la zone d'action de l'Agence de bassin Loire-Bretagne et celle de l'Agence Seine-Normandie corresponde à un secteur concave de la côte et non à un secteur convexe qui serait plus propice pour séparer les masses d'eau. La carte des masses d'eau, établie pour l'état des lieux de la Directive Cadre de l'Eau, montre en conséquence que dans la baie du Mont-Saint-Michel, la partie ouest constituerait une masse d'eau relevant du district Loire-Bretagne (masse d'eau C 1). La partie est serait rattachée au district Seine-Normandie (masse d'eau C 2). Alors que les eaux estuariennes regroupant les déversements des bassins versants de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, relèveraient du district Seine-Normandie (masse d'eau T 1).



D) Il faut également intégrer les besoins en eau de façon plus globale : à court ou moyen terme, une région peut être amenée à chercher de l'eau en dehors de son territoire (pourquoi pas en Mayenne pour la Bretagne ?) ou inversement à être fournisseur d'eau pour une autre région (ex : le Rhône vers Barcelone).

Au vu de ces arguments , il serait préférable de garder l'entité Loire-Bretagne.

Remarque : La situation bretonne où l'on a la source et l'exutoire des bassins versants sur le territoire régional est presque unique en France (hormis la Corse). Par conséquent, l'expérimentation de la décentralisation de la politique de l'eau en Bretagne semble peu extrapolable aux autres régions françaises.

II. Conférence régionale de l'eau

Tous les bassins bretons sont caractérisés par leur polyvalence (agriculture, industries essentiellement agro-alimentaires, urbanisme, tourisme rural et maritime). Chaque bassin cumule les deux fonctions essentielles du cycle de l'eau à savoir la collecte à partir des précipitations de notre ressource en eau de consommation domestique et collective, et la résorption des pollutions et contaminations multiples liées à toutes ces activités. Ces deux fonctions doivent être soutenues conjointement en Bretagne. D'où la nécessité de ne pas séparer une conférence de l'eau des autres préoccupations environnementales régionales.

L'articulation avec la Conférence régionale de l'environnement est nécessaire afin d'intégrer les problèmes de la qualité de l'eau dans l'ensemble des problématiques environnementales au niveau régional (sol, air,..). Le dernier dossier en date du Conseil scientifique sur « la gestion des sols et l'apport de déchets organiques » illustre bien cela . D'un point de vue environnemental, la gestion des déchets organiques est le plus souvent appréhendée dans le cadre de la problématique « azote et qualité de l'eau » alors qu'elle doit être placée avant tout sous l'angle de l'adéquation entre les besoins fonctionnels du sol et l'apport de matière organique. De ces modalités de gestion, découlent les risques environnementaux pour l'eau et l'air.

Nous proposons donc de ne pas créer une nouvelle structure mais d'admettre le principe de deux sessions annuelles de la Conférence régionale de l'environnement dont une serait spécifiquement consacrée aux problèmes de l'eau. La composition de cette conférence devrait être repensée, mais ses membres s'engageraient aussi à participer aux deux sessions en raison de l'imbrication des sujets environnementaux.

III. Observatoire de l'Eau

Le Conseil Scientifique a insisté à plusieurs reprises sur trois points :

- l'instrumentalisation nécessaire afin de disposer de réseau de mesures fiables : renforcer et améliorer les mesures et suivis tant en eaux douces qu'en eaux côtières. Il est indispensable de disposer de mesures fiables et de données suivies sur de longues périodes afin d'être en mesure de mieux expliquer et prévoir les événements liés aux pressions naturelles et humaines et de disposer d'indicateurs pour évaluer les actions entreprises ;
- l'implication des laboratoires de recherche dans la définition des plans d'échantillonnage préalables à cette instrumentalisation ;
- un tel observatoire doit s'articuler avec les instances équivalentes européennes.

L'emboîtement des grandes questions sur la ressource en eau et les pollutions marines impose une telle articulation forte.

Un tel observatoire est de la responsabilité jusqu'ici de plusieurs services de l'Etat. On peut regretter une parcellisation des compétences en ce qui concerne les réseaux de suivi des eaux (Agence de l'eau, DIREN, DDASS, DDE, IFREMER, IUEM ...). Toutefois, il faut attester de progrès importants depuis 10 ans pour mettre en cohérence ces réseaux et améliorer la densité du système de mesures : création de nouveaux points de suivis pour améliorer la cohérence des réseaux (par exemple installation par l'Etat de points de suivis limnigraphiques à l'exutoire des bassins BEP) ; mise à disposition des données par des serveurs relayés par le réseau Bretagne environnement.

Cet effort de mise en cohérence des réseaux et d'augmentation des points de mesures est à poursuivre, en particulier pour appréhender les interactions terre-mer et mesurer les flux sortant des bassins versants de Bretagne.

Un observatoire de l'eau sous l'autorité d'une seule structure paraît difficile. Il faut essayer de décrire objectivement les défauts et les qualités de la situation actuelle et encourager une gestion partenariale en s'appuyant sur Bretagne-Environnement puisqu'il s'agit d'un portail d'accès, d'échange et de diffusion des données régionales.